

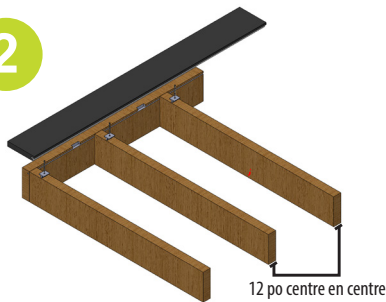
Guide d'installation

Perma-Deck Innovation

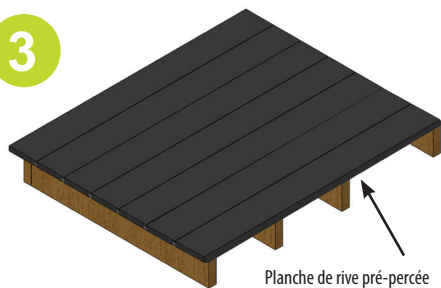
1



2



3



Pré-percé 3/8" avec vis #10 et rondelle,
puis faire un trou 15/16" pour le bouchon.

- Les produits **Perma-Deck® Innovation** ne sont pas conçus pour être utilisés comme éléments de structure primaire, qu'il s'agisse de poteaux, solives, poutres ou autres.
- La structure doit être sèche, de niveau et à l'équerre.
- Les solives doivent être espacées au maximum:
 - 12 po centre en centre pour une installation perpendiculaire aux solives.
 - 12 po centre en centre pour des installations à angle (45° ou 60°) ou pour des planches carrées de 15/16 po d'épaisseur.
- S'assurer que les planches ne dépassent pas de plus de 1 1/2 po les solives.
- L'extrémité de chaque planche doit reposer sur l'épaisseur complète d'une solive.
- La température idéale pour l'installation est de 18° C.
- Il faut, lors de la configuration du design, tenir en considération la dilatation et la contraction des produits causées par les variations de température. Par exemple, pour une longueur de 10 pi avec une variation de température de 10° C, les produits **Perma-Deck® Innovation** peuvent se dilater et se contracter d'approximativement 1/8 po.
- Si l'installation se fait à 5° C, prévoir 1/4 po d'espace avec toute autre structure et si on fait l'installation à 25° C, prévoir 1/8 po d'espace. Aussi, un espace de 1/4 po est requis autour d'éléments de structure tels que les rampes, jardinières ou autres.
- Pour éviter que les planches fendent aux extrémités, vous devez préalablement les percer à au moins 3/4 po de n'importe quelle bordure ou extrémité de la planche.
- Il est important de fixer toute les planches à l'aide de vis, sur un côté afin de laisser travailler l'autre extrémité de la planche.

RECOMMANDATIONS

L'utilisation d'adhésif ou de peinture n'est pas recommandé.

Pour des installations commerciales, des applications particulières ou des designs spéciaux, consultez votre distributeur local pour des informations techniques spécifiques.

Il est conseillé de consulter le Code du bâtiment de votre municipalité pour vous assurer de respecter les lois et règlements en vigueur.

Les planches ne sont pas étanches à la pluie ou tout autre liquide. Afin de rendre votre patio, galerie ou balcon étanche, nous vous recommandons d'installer une membrane au-dessous des planches, avant installation.

OUTILLAGES REQUIS

Les produits **Perma-Deck®** peuvent être installés à l'aide d'outils à bois conventionnels. Il est conseillé d'utiliser des lames de scie circulaire à peu de dents pour fibro ciment (7 1/4 po - 6 dents minimum) ou pointe de carbure.

Pour de meilleurs résultats, il est recommandé d'utiliser des vis ou des clous en acier inoxydable ou en acier galvanisé.



Perma-Deck Innovation

GARANTIE



Perma-Deck®
Innovation



1350, chemin Quatre Saisons
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Qc)
Canada J0C 1A0
Tél.: (819) 336-2440 / Fax: (819) 336-2442
www.produitsreplast.com

- Sous réserve du guide d'installation préparé par Produits Re-Plast inc. (le « Fabricant ») et des modalités de la présente garantie, le Fabricant garantit les matériaux Perma-Deck Innovation pour une période de 25 ans, à compter de la date indiquée sur l'original de la facture de l'achat initial, contre la pourriture et le fendillement.
- Le Fabricant s'engage à remplacer tous les matériaux Perma-Deck Innovation défectueux, en vertu de la présente garantie, par des matériaux Perma-Deck Innovation neufs, et ce, pendant toute la durée de cette garantie, sur présentation de l'original de la facture de l'achat initial. Le Fabricant n'est pas responsable de tout autre dommage direct ou indirect, qu'elle qu'en soit la cause, y compris tous les frais d'enlèvement ou d'installation.
- Afin d'obtenir un meilleur résultat lors de travaux, il est primordial d'installer les matériaux Perma-Deck Innovation en conformité avec le guide d'installation préparé par le Fabricant. Produits Re-Plast inc. ne maintient pas cette garantie si l'installation n'est pas conforme au guide d'installation.
- Le Fabricant garantit qu'aucun additif quelconque est requis pour la préservation des matériaux Perma-Deck Innovation utilisés à des fins résidentielles, commerciales ou agricoles.
- En achetant les matériaux Perma-Deck Innovation, l'acheteur accepte la présente garantie et reconnaît que, dans la mesure permise par la loi, la présente garantie remplace toute autre garantie légale concernant les matériaux Perma-Deck Innovation.

La salissure des matériaux Perma-Deck Innovation due à l'usage de ceux-ci est considérée normale et demeure l'entière responsabilité de l'acheteur. Le nettoyage des matériaux Perma-Deck Innovation n'endommage pas ceux-ci et demeure l'entière responsabilité de l'acheteur.

- Une décoloration des matériaux Perma-Deck Innovation, lorsqu'ils sont exposés au soleil et aux intempéries, est considérée normale et n'endommage pas les matériaux Perma-Deck Innovation.
-

Les réclamations de garanties doivent être reçues à l'intérieur de la période de garantie applicable et accompagnées d'une copie de la facture originale ou du numéro de facture. Tout retour de marchandise doit être préalablement approuvé par un des représentants de Produits Replast inc. Les garanties ne couvrent que les remplacements des pièces défectueuses. Les frais de démantèlement, remisage, emballage, transport et manutention sont à la charge du client.